

CIRCULAIRE N° 74 AUX EMPLOYEURS AFFILIÉS

EXERCICE 2021

Mesdames,
Messieurs,

Sur la base des décisions prises par l'Assemblée des délégués du 2 décembre 2020 et le Comité de direction, nous vous communiquons les informations suivantes :

1. TAUX DE COTISATION GLOBAL

Le taux de cotisation global pour l'exercice 2021 est maintenu à **2.80%**. Pour des raisons légales, le taux global de 2.80% fait l'objet d'une répartition interne: soit 1.70% pour le taux légal et 1.10% pour le taux statutaire (sans changement par rapport à 2020).

2. CANTONS – SITUATIONS PARTICULIERES

Les employeurs des cantons du **Jura, Soleure et Vaud** seront informés par une circulaire particulière au sujet des taux spéciaux.

Pour les cantons ci-après, les taux spéciaux sont les mêmes qu'en 2020. Compte tenu du taux global de 2.80%, les cotisations totales pour 2021 restent inchangées à :

- Fribourg	3.55 %
- Genève	3.585 %
- Neuchâtel	3.85 %
- Valais	4.10 %

Vous trouverez la liste des taux de cotisations pour l'ensemble des 21 cantons où la Caisse ALFA est active sur le site www.ccih51.ch dans la rubrique "Caisse ALFA" → "Autres".

3. ALLOCATIONS FAMILIALES EN 2021

3.1. Allocations statutaires

Les allocations familiales statutaires restent inchangées à :

Allocation pour enfant	CHF	200	par mois
Allocation de formation professionnelle	CHF	250	par mois
Allocation complémentaire pour enfant/formation professionnelle	CHF	82.50	par mois
Allocation de naissance/adoption	CHF	1'000	

3.2. Cantons - Situations particulières - modifications

Les montants des allocations familiales sont modifiés dans les cantons suivants :

Canton d'Obwald

Allocation pour enfant	nouveau	CHF	220	par mois
Allocation de formation professionnelle	nouveau	CHF	270	par mois

Canton de Nidwald

Allocation pour enfant	inchangé	CHF	240	par mois
Allocation de formation professionnelle	nouveau	CHF	290	par mois

Canton de Schwyz

Allocation pour enfant	nouveau	CHF	230	par mois
Allocation de formation professionnelle	nouveau	CHF	280	par mois

Les montants des allocations familiales par canton pour l'année 2021 se trouvent sur le site www.ccih51.ch dans la rubrique "Caisse ALFA" → "Allocations familiales".

4. CANTON DU TESSIN : ALLOCATION PARENTALE

Pour information, à partir du 1^{er} janvier 2021, le taux de cotisation pour le financement de l'allocation parentale passera de 0.12% à **0.15%**, sans impact sur le taux spécial.

5. CANTON DU VALAIS : INTRODUCTION D'UNE NOUVELLE PRESTATION CANTONALE

Le taux de cotisation au fonds cantonal en faveur de la formation professionnelle est augmenté de 0.95‰ à **0.96‰** pour 2021. Cette augmentation de 0.01‰ correspond à la contribution de la part "employé" sur la masse salariale découlant de la nouvelle loi sur la formation continue des adultes.

Pour information, à partir du 1^{er} janvier 2021, le taux total pour cette nouvelle prestation de 0.096‰, n'a aucun impact sur le taux spécial de 4.10%.

6. TAUX DE COTISATION POUR LES INDEPENDANTS

Les taux de cotisations et les prestations en vigueur dès 2021 pour les trois cantons dans lesquels notre caisse compte des affiliés de condition indépendante sont :

<u>Cantons</u>	<u>Taux de cotisations</u>	<u>Allocation</u>	<u>Allocation</u>	<u>Allocation de</u>
		<u>pour enfant</u>	<u>de formation</u>	<u>naissance/adoption</u>
		<u>CHF</u>	<u>CHF</u>	<u>CHF</u>
Berne	1.70%	230	290	0
Neuchâtel	1.90%	220/250*	300/330*	1'200
Soleure	1.70%	200	250	0

* dès le 3^{ème} enfant

Les cotisations des indépendants sont calculées en pour cent du revenu soumis à cotisations dans l'AVS. Il n'y a pas de barème dégressif des cotisations et elles sont plafonnées au montant maximal du gain assuré dans l'assurance-accidents obligatoire soit CHF 148'200 dès le 1^{er} janvier 2016.

7. INTERNET

Notre site Internet est à votre disposition : www.ccih51.ch. Vous y trouverez des informations utiles sur la caisse de compensation et ses cinq agences. Vous pourrez également télécharger bon nombre de documents transactionnels (formulaires fédéraux et propres à la caisse/agences, mémentos, etc.).

Votre agence se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire que vous pourriez souhaiter.

D'avance, nous vous remercions de l'attention que vous porterez à la présente, et vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

**CAISSE DE COMPENSATION
POUR ALLOCATIONS FAMILIALES
DE L'INDUSTRIE HORLOGERE**

Le Président

L'Administrateur

Dominique Clément

Christian von Sury